

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 14 décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme POLEYN.

**PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES TENNIS COUVERTS – INSTALLATION D'UN
COMPLEMENT D'ECLAIRAGE POUR LA ZONE DE BADMINTON**

DEL20201214_09

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : M. Jammet - VU en Commission des Finances le 9/12/2020

Dans le cadre du contrat signé avec le SDEC Energie, relatif au transfert de la compétence de l'éclairage public de la commune de Ouistreham, la ville a sollicité le syndicat pour accompagner la collectivité dans un projet visant à l'amélioration des conditions d'éclairage des 6 terrains de badminton aux tennis couverts et en particulier pour augmenter le nombre de lux nécessaire à la pratique de cette discipline, par l'installation de luminaires complémentaires.

Ces travaux sont soumis à l'accord préalable de la commune, avant réalisation par le SDEC Energie.

Entendu l'exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Confirme** que le projet est conforme à l'objet de sa demande et s'engage à réaliser les travaux dans le cadre de ce projet ;
- **Vote** les crédits nécessaires, pour un montant de 5 480,67€, correspondant au devis de 6 576.80€ TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC Energie ;
- **s'engage** à inscrire le paiement de sa participation en section investissement par fonds de concours ;
- **S'engage** à verser au SDEC ENERGIE sa contribution dès que les avis seront notifiés à la commune ;
- **Autorise** le maire à signer l'acte d'engagement et tous actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **prend note** que le SDEC Energie sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le

Certifiée exécutoire le